

NATURE DES GARANTIES	Delta	Mega	Sigma	Omega
<b>HOSPITALISATION, MAISON DE REPOS</b>				
- Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
- Honoraires :				
=> Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecins adhérant au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	100%	130%	150%	200%
=> Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecins n'adhérant pas au Contrat d'Accès aux Soins (hors CAS)	100%	110%	130%	180%
- Forfait journalier :				
=> Hospitalisation chirurgicale ou médicale : durée illimitée	FR	FR	FR	FR
=> Hospitalisation psychiatrique, moyen séjour, maison de convalescence, maison de repos, centre de rééducation : durée illimitée	FR	FR	FR	FR
=> Hospitalisations en Etablissements Médico-Sociaux : durée limitée à 90 jours par année civile	MAXI 90 jours / an	MAXI 90 jours / an	MAXI 90 jours / an	MAXI 90 jours / an
<u>Toutes autres hospitalisations : non couvertes</u>				
- Chambre particulière (durée limitée à 90 jours par année civile sauf en cas hospitalisation chirurgicale ou médicale : durée illimitée)	40 € / jour	45 € / jour	50 € / jour	55 € / jour
- Frais d'accompagnement enfants de moins de 12 ans ( durée limitée à 30 jours par année civile )	25 € / jour	25 € / jour	25 € / jour	25 € / jour
- Franchise appliquée sur les actes supérieurs ou égaux à 60 ou à 120 €	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
<b>MÉDECIN GÉNÉRALISTE, SPÉCIALISTE : CONSULTATION - VISITE, ACTES EN K, KE et ATM, ADE, ADI</b>				
=> Médecin généraliste, spécialiste adhérant au CAS : consultations, visites, actes en K, KE et ATM, ADE, ADI *	100%	130%	150%	200%
=> Médecin généraliste, spécialiste hors CAS : consultations, visites, actes en K, KE et ATM, ADE, ADI *	100%	110%	130%	180%
- Franchise appliquée sur les actes supérieurs ou égaux à 60 ou à 120 €	non	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
<b>PHARMACIE</b> (vignettes blanches, bleues, orange)	100%	100%	100%	100%
<b>BIOLOGIE, AUXILIAIRES MEDICAUX</b> (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.)	100%	120%	150%	200%
<b>FRAIS DE TRANSPORT</b>	100%	100%	100%	100%
<b>OPTIQUE</b>				
Lunettes : un équipement tous les 2 ans à compter de la date du dernier équipement, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants de moins de 18 ans, avec un maximum de 150 € pour la monture (le forfait optique s'entend TM inclus) :		(*) Dont un maximum de 150 € pour la monture. Prise en charge du TM au-delà du forfait.		
=> Equipement simple : monture + 2 verres simples	100%	180 € (*)	240 € (*)	300 € (*)
=> Equipement complexe : monture + 1 verre simple et 1 verre complexe ou monture + 1 verre simple et 1 verre très complexe	100%	190 € (*)	250 € (*)	350 € (*)
=> Equipement très complexe : monture + 2 verres complexes ou monture + 1 verre complexe et 1 verre très complexe ou monture + 2 verres très complexes	100%	200 € (*)	275 € (*)	375 € (*)
- Lentilles remboursées par la Sécurité Sociale (par année civile)	100%	100 % + 180 €	100 % + 240 €	100 % + 300 €
- Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale (par année civile)	-	180 €	240 €	300 €
- Opération de la myopie (par année civile)	-	90 €/œil	120 €/œil	150 €/œil
<b>DENTAIRE</b>				
- Soins	100%	100%	100%	100%
- Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale (supplément plafonné par année civile) Au delà du plafond annuel, le taux de prise en charge reste fixé à 100% (RO+RC) de la Base de Remboursement	100%	200%	300%	400%
- Prothèses non remboursées par la Sécurité Sociale (sauf hors nomenclature)	100%	130%	230%	330%
- Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale	100%	200%	300%	400%
- Implants dentaires (limités à 2 par année civile)	-	100 €	200 €	300 €
<b>PROTHÈSE, PETIT APPAREILLAGE</b>				
- Audioprothèse remboursée par la Sécurité Sociale (par appareil lors de l'achat et par année civile)	100%	100% + 320 €	100% + 480 €	100% + 640 €
- Audioprothèse non remboursée par la Sécurité Sociale (par appareil lors de l'achat et par année civile)	160 €	320 €	480 €	640 €
- Autres prothèses, appareillage (par année civile)	100%	100% + 100 €	100% + 200 €	100% + 300 €
<b>CURES THERMALES</b>				
- Forfait d'hébergement de cure thermale (sur présentation du justificatif) ou	100%	100%	100%	100%
- Forfait de déplacement du domicile à l'établissement thermal (situé en dehors de la commune de résidence)	-	160 €	160 €	200 €
	-	jusqu'à 80 €	jusqu'à 80 €	jusqu'à 100 €
<b>ALLOCATION NAISSANCE</b> : par enfant nouveau-né ou adopté inscrit en Complémentaire Santé	-	250 €	250 €	250 €
<b>CAPITAL DECES</b> : en cas de décès de l'assuré ou de son conjoint inscrit en Complémentaire Santé	-	500 €	500 €	500 €
<b>MUTUELLE JURASSIENNE ASSISTANCE</b> (24h/24 et 7j/7)	oui	oui	oui	oui
<b>LES PLUS MUTUALISTES</b> (dont 2 prestations de prévention *)				
* Ostéodensitométrie *	100%	FR	FR	FR
* Vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite)	100%	FR	FR	FR
- Prothèses mammaires et prothèses capillaires (médicalement justifiées)	-	FR	FR	FR
- Vaccin contre la grippe	-	FR	FR	FR
- Ostéopathe, étioopathe, chiropraticien, diététicien, psychologue, podologue, homéopathe et acupuncteur :	-			
=> praticiens titulaires d'un diplôme d'État (limité à 5 actes par année civile, sur présentation d'une note d'honoraires)		20 € la consultation	30 € la consultation	40 € la consultation